



Chapitre 1 : CHAMPIONNAT REGIONAL SENIORS

Le tournoi est homologué sous le n° d'autorisation : X

Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBaD, des règlements particuliers de la LiFB et du règlement ci-après.

Article 1 : CATEGORIES

Cette compétition s'adresse à tous les joueurs licenciés FFBaD en Ile-de-France, de toutes séries de classement et de toutes catégories.

Article 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation au Championnat Régional Seniors d'Ile-de-France implique que le Comité départemental participant est en règle tant avec la FFBaD qu'avec la LiFB, notamment en ce qui concerne les licences et les droits d'affiliation. Idem pour les joueurs directement qualifiés.

Article 3 : COMITE D'ORGANISATION

Le championnat régional est organisé par la Ligue Ile-de-France de Badminton. La CSR responsable de la compétition établit une liste des joueurs directement qualifiés par tableau (à partir du CPPH) ainsi que le calendrier des différentes étapes et les diffuse auprès de chaque Comité départemental.

La CSR prend en charge l'organisation et établit les tableaux. Elle publie les convocations avec les plans d'accès aux gymnases sur le site internet de la LiFB.

Le club ou Comité départemental qui reçoit le championnat régional sénior, se doit de renvoyer la convention le liant à la LiFB et d'en respecter les charges qui lui incombent et qui sont décrites dans ce document.

La CSR applique le règlement, règle les litiges et prononce éventuellement des sanctions en accord avec le Comité Directeur. Tout appel concernant les sanctions doit être adressé dans les 5 jours suivant la compétition au siège de la LiFB accompagné d'un rapport circonstancié, et d'un chèque de caution de 30 €.

Article 4 : TABLEAUX

Les tableaux SH, SD, DH, DD, et DM sont proposés dans les séries suivantes :

| | SR-1 | | SR-2 | | SR-3 | | SR-4 | | SR-5 | | SR-6 | | Total |
|----|-----------------|---------|------------------|---------|-----------|---------|-----------|---------|----------|---------|--------|---------|-------|
| | + 1500 | | 701 à 1500 | | 301 à 700 | | 101 à 300 | | 21 à 100 | | 0 à 20 | | |
| | CSR | Comités | CSR | Comités | CSR | Comités | CSR | Comités | CSR | Comités | CSR | Comités | |
| SH | 8 | 8 | 8 | 16 | 8 | 16 | 8 | 16 | 8 | 16 | 8 | 16 | 136 |
| SD | 4 | 8 | 8 | 8 | 8 | 16 | 8 | 16 | 8 | 16 | 8 | 16 | 124 |
| DH | 8 Ind ou comité | | 16 Ind ou comité | | | 16 | | 16 | | 16 | | 16 | 88 |
| DD | 8 Ind ou comité | | 16 Ind ou comité | | | 16 | | 16 | | 16 | | 16 | 88 |
| DM | 8 Ind ou comité | | 16 Ind ou comité | | | 16 | | 16 | | 16 | | 16 | 88 |

1 joueur par comité et par tranche de 8 pour les simples et 1 paire par comité et par tranche de 8 pour les doubles.



Ligue d'Ile de France de Badminton

Règlements des Compétitions Individuelles

Avant J-45, lance une ouverture des inscriptions concernant les paires de doubles et doubles mixtes dans les séries SR-1 et SR-2. Elles peuvent-être faites via son comité ou de manière individuelle.

A J-45, la CSR publie la liste des joueurs directement qualifiés ainsi qu'une liste d'attente par tableau.

Avant J-30, l'ensemble des comités doivent inscrire les joueurs issus de leur championnat départemental ou d'une sélection dont le contour aurait été préalablement défini par chacun des comités. Les inscriptions des paires de doubles et doubles mixte proviendront essentiellement des comités (en ce qui concerne les séries SR-3 à SR-6) auxquelles ils ajouteront une paire supplémentaire pour la constitution d'une liste d'attente dans chacune des disciplines de double. L'intégration des paires de cette liste se fera en fonction du CPPH arrêté à J-21. Les forfaits ou inscriptions non-complètes des comités seront palliés par la CSR à partir de la liste d'attente publié à J-45 et celle des remplaçants dans les disciplines de double proposés par les comités.

Tous les tableaux seront joués en élimination directe. Si le nombre d'inscrits le permet, certains tableaux se joueront en élimination directe après une phase qualificative en poule.

Le comité d'organisation se réserve le droit de diminuer le nombre de participants si les salles accueillant la compétition ne permettent pas de jouer le nombre de match prévus. Les qualifications des tableaux de doubles et de doubles mixtes seront de 8 et non 16 pour l'ensemble des comités.

Article 5 : INSCRIPTIONS

Les inscriptions doivent être adressées directement à la LIFB, 64 rue du Couédic, 75014 Paris par les joueurs qualifiés et ou par les Comités départementaux. Chèque à l'ordre de la LIFB.

Si un Comité départemental ne peut proposer le nombre de qualifiés requis, les places vacantes seront occupées par les joueurs (ou paires) des listes d'attente constituées par la CSR, en fonction du CPPH arrêté à J-21. En cas d'égalité, le plus jeune joueur ou paire senior sera retenu.

La date limite d'inscription est à J-30 du 1^{er} jour de la compétition (au plus tôt) ou précisée dans la plaquette. En aucun cas elle ne pourrait excéder J-21.

Les frais d'engagement seront mentionnés sur la plaquette. (12€ pour 1 tab, 20€ pour 2 tab et 25€ pour 3 tab)

Article 6 : CHALLENGE DES COMITES

Un challenge des comités sera proposé lors de chaque édition, afin de récompenser le comité qui aura su mobiliser et ou qualifier ses meilleurs joueurs pour le championnat Régional.

Article 7 : VOLANTS PLUMES HOMOLOGUES

Les volants sont à la charge des joueurs, à partage égal entre les deux joueurs/paires. Ils devront être homologués par la FFBAD. Ils seront fournis par la LIFB pour les finales.

Article 8 : GYMNASES

Le club ou Comité départemental qui reçoit se doit de trouver le(s) gymnase(s). Il devra en fournir les coordonnées et les plans d'accès avant la date de la compétition. Il devra transmettre ces informations à la CSR de la LIFB.

Les gymnases recevant la compétition devront disposer d'au moins 12 terrains de doubles durant tout le week-end.

Le club ou Comité départemental qui reçoit se devra de mettre en place au moins une restauration froide pendant toute la durée de la compétition.

Article 9 : HORAIRES

Les rencontres se dérouleront le samedi entre 8h00 et 22h00, et le dimanche entre 8h00 et 19h00. Les horaires de convocation pourront être différents en fonction de l'organisation de la compétition.



Ligue d'Ile de France de Badminton

Règlements des Compétitions Individuelles

Il sera toléré un retard de 30 minutes par rapport à l'heure inscrite sur les convocations. Au-delà de ce délai, le match sera perdu par forfait et le joueur ne pourra en aucun cas être remplacé.

Article 10 : DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Le temps minimum de repos entre deux matches sera de 20 minutes.

Les joueurs disposent de cinq minutes entre l'appel et le début de leur match.

La CSR de la LiFB se réserve le droit de changer le mode d'élimination en cas d'inscriptions insuffisantes dans un ou plusieurs tableaux d'une ou plusieurs séries.

Mode arbitrage : auto arbitrage et ou arbitrage officiel.

Article 11 : FORFAIT

Si un joueur est déclaré forfait entre la date des qualifications et la date du tirage au sort, il pourra être remplacé par un autre joueur ou paire en liste d'attente.

Si un joueur est déclaré forfait entre la date du tirage au sort et celle du championnat régional, il devra prévenir le comité d'organisation et devra fournir un justificatif suivant les conditions de l'Article 17 du Règlement Général des Compétitions.

Le joueur doit remplir le document « Fiche de renseignement » qui se trouve sur le site de la Ligue (accès par Vie Sportive/Tournois/Justifs forfait) et ensuite :

Soit :

✓ Il scanne son justificatif et le document « Fiche de renseignements » et l'envoie par mail dans les 5 jours qui suivent le dernier jour du tournoi à competition@lifb.org

Soit :

✓ Il agrafe son justificatif au document « Fiche de renseignement » et l'envoie par courrier suivi, au Siège de la Ligue, dans les 5 jours qui suivent le dernier jour du tournoi.

Ligue Ile-de-France de Badminton - Commission Régionale Arbitrage - 64 rue du Couédic - 75014 PARIS

Article 12 : HOMOLOGATION DES RESULTATS DES MATCHES

Tous les résultats individuels seront pris en compte pour le classement national. Un barème de point pourrait être mis en place afin de déterminer un podium des comités à la fin de la compétition.

Article 13 : JUGE ARBITRE ET RESPONSABLE DE LA COMPETITION

Chaque journée du championnat régional sera supervisée par un Juge Arbitre et, un adjoint désigné par la CSR.

Les juges arbitres et arbitres désignés par la CRA pour cette compétition seront indemnisés par la LiFB.

Seront considérés comme responsables de la compétition, le responsable de la CSR et/ou le responsable du club ou Comité départemental qui reçoit.

Article 14 : CAHIER DES CHARGES

| Le plateau de jeu | |
|--|--------------|
| Nombre de terrains au total (minimum) | 14 |
| Paire de poteaux, filets, toises | 14 |
| Chaises d'entraîneurs | 56 |
| Eclairage artificiel en lux | 800 |
| Occultation des verrières (si besoin) | oui |
| Banquettes des joueurs | 28 |
| La gestion de la compétition | |
| Diffusion et gestion des inscriptions | LIFB |
| Gestion table de marque | organisateur |
| Informatique | organisateur |
| Titulaire(s) du SOC minimum | 2 |
| Bénévoles (minimum) | 8 |
| Logiciel du tournoi | Badnet |
| Les salles | |
| Horaires du samedi | 08h00-22h00 |
| Horaires du dimanche | 8h00-19h00 |
| Tribunes | oui |
| Vestiaires joueurs | 2 |
| Vestiaires arbitres et juge de lignes | 1 |
| Sanitaires pour les sportifs | 2 |
| Sanitaires pour le public | 2 |
| Chauffage | oui |
| Affichage des horaires | oui |
| Affichage des résultats | oui |
| Emplacement stand Partenaire | oui |
| Connexions électriques | oui |
| La logistique | |
| Distance entre les salles | < 5 km |
| Buvette, restauration rapide (par salle) | 1 |
| L'arbitrage | |
| Juge-arbitre | selon RGC |
| Arbitres (au moins le dimanche) | 10 |
| Le protocole et les récompenses | |
| Protocole | LIFB & org. |
| Récompenses | LIFB |
| La communication | |
| Site web LIFB (convocations, résultats) | oui |